

Objectif 5 Préserver par une gestion équilibrée les écosystèmes forestiers pyrénéens

Objectif 5 Préserver par une gestion équilibrée les écosystèmes forestiers pyrénéens

«La gestion des espaces forestiers, en cœur du parc, nécessite la prise en compte de l'ensemble des fonctionnalités de la forêt et une connaissance fine des écosystèmes et de leurs fonctionnalités ».

Mesures de préservation des écosystèmes forestiers

«Enrichir la gestion forestière de la connaissance des écosystèmes forestiers. Améliorer la disponibilité et faciliter l'intégration des connaissances auprès des propriétaires, gestionnaires et acteurs professionnels.

Orienter la gestion forestière en faveur de peuplements et de structures forestières les plus favorables à la conservation de la biodiversité locale (TGB), composition des peuplements, richesse des structures, durée des rotations, calendrier des interventions)».

Contributions attendues des communes

« Précisent le cadre de la mise en œuvre d'une gestion respectueuse des écosystèmes forestiers pyrénéens de la propriété communale. »

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

« Met à disposition des propriétaires forestiers et des gestionnaires de forêt, les éléments de connaissance dont il dispose ;

Conseille les gestionnaires pour la prise en compte de la sensibilité des écosystèmes et des espèces remarquables ;

S'associe à la recherche des partenaires financiers pour la plus-value environnementale apportée aux actions de gestion et à la réalisation des chantiers»

Référence ID de l'article : #1389

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-09-05 16:37